Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 1

Artikel: Les risques spéciaux et insolites : l'Assureur au service de sa clientèle
Autor: Pallandre, Christian
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886828

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les risques spéciaux et insolites : l'Assureur au service de sa clientèle

Christian Pallandre,
Fondé de Pouvoir, Helvetia Assurances, Courbevoie.

Il est souvent rappelé que la ville de New-York fut bâtie grâce aux assureurs qui acceptèrent de garantir l'édification d'immeubles de grande hauteur défiant les lois de l'équilibre et de la sécurité. C'est peu dire que les assureurs se voient proposer, régulièrement, de nouveaux défis : garantir ce qui est inédit, dangereux, inhabituel, voire insolite.

Devant ces risques, peu nombreux par nature, ils sont privés de leurs repères habituels : l'expérience d'une technologie, des statistiques fiables, le recul nécessaire à la bonne connaissance des phénomènes. Néanmoins leur vocation et leur rôle économique les poussent à répondre, à proposer des solutions inédites elles-aussi. Ce phénomène est observable aussi bien en France qu'en Suisse et, d'une manière générale, sur l'ensemble des marchés internationaux.

Les événements sportifs ou à caractère de loisirs sont nombreux à susciter des demandes de garanties particulières. L'Assureur peut, selon les cas, aussi bien couvrir les conséquences des intempéries que l'absence de conditions climatiques appropriées à la saison : l'abus de pluie sur la capitale française ou le manque de neige sur les pistes. Les responsables du célèbre Tournoi de Tennis des « Internationaux de France » ont, notamment, souscrit une assurance permettant de rembourser les spectateurs qui ne pourraient assister, au minimum, à trois heures de spectacle. Au fil des années, l'enjeu est d'ailleurs devenu plus important. C'est le déroulement, à la bonne heure, de la finale du « Simple Messieurs » qui est maintenant garanti car, en cas de retard dû à la pluie, les réseaux de télévision aux États-Unis ne peuvent plus retransmettre, à l'heure du petit déjeuner, la gamme complète des publicités prévues. Celles-ci génèrent d'importantes retombées commerciales si – et seulement si – elles sont placées au bon moment et relayées par un « événement porteur ».

Dans le domaine de la technologie la plus avancée, les exemples foisonnent également. Depuis les années 1970, la garantie de la prospection et de l'exploitation des gisements pétroliers marins offshore s'est développée. L'assureur Maritime et Transports qui s'est intéressé tout particulièrement à ce risque garantit les plates-formes de forage et d'exploitation fixes ou mobiles (jack ups, semi-submersibles...), les navires de soutien (navires poseurs de pipes, navires de service, barges) les sous-marins d'exploitation ou d'intervention, les conduites sous-marines de gaz ou de pétrole.

Les garanties proposées incluent la construction des matériels, leur acheminement et mise en place sur les sites (Mer du Nord, Golfe Persique, Golfe du Mexique, Côte d'Afrique...) ainsi, bien entendu, que la garantie de l'exploitation. La couverture des risques, autres que les dommages directs aux plates-formes, est également présentée (perte de contrôle de l'exploitation des puits de forage, risque de pollution accidentelle, frais de dégagement des épaves et débris éventuels...).

Au début des années 1980, alors que le prix du pétrole brut avait énormément augmenté en raison des difficultés d'approvisionnement, les assureurs des risques du pétrole ont eu à couvrir des accumulations de risques particulièrement importantes, notamment en Mer du Nord où, aux alentours du 61e degré de latitude dans un cercle de seulement 80 km de diamètre, dix grands champs d'exploitation (Ekofisk, Frigg, Troll...) étaient localisés, représentant une valeur en risque supérieure à 20 000 millions de $.

Dans des conditions particulièrement éprouvantes, les hommes et les structures engagés dans de telles recherches, totalement inédites, ont eu le soutien des Assureurs pour des sommes jamais dépassées jusqu'à présent. On mentionnera pour mémoire que l'événement le plus considérable de l'histoire de l'assurance offshore demeure le sinistre Piper Alpha de juillet 1987, dans lequel 167 personnes périrent, et dont les dommages furent estimés à quelque 1,7 milliard de $.

Plate-forme de forage sur HIDRA en Argentine, 1989.
Photo : TOTAL-LIESSE.

Simultanément, les techniciens de **l'Assurance spatiale** ont présenté des solutions originales pour garantir l'acheminement des composants, le lancement, la mise sur orbite et la vie des satellites commerciaux.

En ce domaine, les engins sophistiqués – environ une dizaine – assurés chaque année sont couverts généralement lors de :

- la phase de lancement (de 90 à 180 jours ce qui permet de garantir le départ et les premiers tests d'efficacité des satellites embarqués) ;
- la vie du satellite (périodes de 12 à 24 mois, reconductibles).

Les sinistres importants enregistrés, dont tout dernièrement la perte des satellites embarqués sur le lanceur Ariane V en Février 1990, ont souvent attiré l'attention du public sur ce secteur. Nous pourrions citer également les difficultés de mise en place du satellite GSTAR 3 qui ont nécessité, suite à une mise sur orbite défectueuse, une opération périlleuse de sauvetage par la navette américaine Challenger ; elle permit un repositionnement convenable par manœuvre, en plein ciel, d'un bras articulé. Cette opération fut entièrement garantie par les Assureurs du projet.

Il n'y a guère plus de sept ou huit courtiers dans ce domaine très spécialisé, dont le français Faugere & Jutheau correspondant du numéro 1 mondial Marsh and Mac Lennan. Par contre, le placement du risque est largement internationalisé en raison des valeurs engagées. Les opérations européennes d'Ariane-Espace sont réparties, par exemple, sur les marchés américains, anglais, français et japonais.

Helvetia Assurances, présente sur le marché français depuis plus de 125 ans, a eu, comme d'autres, son expérience des risques nouveaux qui furent insolites à leur origine.

Par le biais de sa branche Transports, en tête du marché des Compagnies étrangères, elle a, dès leur début, exploré les **garanties,** rares alors, **des transporteurs routiers.** De nos jours, alors que ce risque est maintenant bien connu, elle a lancé sur ce secteur des garanties *très pointues et inhabituelles* de « Dommages-intérêts » indépendants ou non de dommages et pertes matériels.

Donnons deux exemples :

☐ Suite à un heurt de pont, une machine confiée à un transporteur est totalement endommagée. L'industriel destinataire de l'envoi attendait ce matériel pour lancer une nouvelle production dont il espérait tirer profit. Son manque à gagner est important ; il va intégralement le répercuter (pertes de chiffres d'affaires, frais supplémentaires, frais d'acquisition d'une nouvelle machine...) au transporteur coupable ici d'une faute lourde.

☐ Prenons un autre cas et imaginons un article de mode devant être commercialisé à une date donnée. Il est délivré avec retard, suite aux erreurs de l'Entreprise de Transports chargée de l'acheminement (inversion de colis, mauvaise rédaction des documents de transport...).
Nous sommes ici en présence de dommages immatériels non consécutifs qui vont se révéler très lourds.

Dans ces deux cas, très sensibles, les transporteurs ne trouvaient pas jusqu'à présent à s'assurer. Helvetia Assurances a mis au point, profitant de son expérience en la matière, une couverture très complète des dommages immatériels consécutifs ou non consécutifs qui constitue une innovation importante sur le marché.

Dans le **domaine** plus général **de l'Entreprise,** Helvetia Assurances a mis à l'étude une approche globale du « Plan d'Assurance de l'Entreprise » qui s'attache à renouveler les conceptions d'Assurance de nombreux intervenants économiques.

Un dernier exemple de ces assurances insolites est fourni par les **garanties des productions cinématographiques :** si la vedette vient à défaillir, si le réalisateur est malade, lorsque les décors sont détruits, le plan de tournage est bouleversé. Les pertes sont considérables pour le producteur qui n'a pas souscrit une Assurance allant de la « pré-production » à la garantie du bon traitement des négatifs.

L'Assureur est donc amené dans des domaines très divers à présenter des solutions originales souvent ignorées du grand public. Il agit ainsi lorsqu'il couvre certains risques spécifiques aux célébrités (les doigts d'un pianiste, les jambes d'un footballeur ou encore lorsqu'il pratique l'Assurance-caution (garantie des risques financiers), l'Assurance des risques politiques, des attenats et/ou enlèvements...

Une façon encore de souligner que l'Assurance... ce n'est pas du cinéma. ■

Pour vos risques Transports

MARITIME - TERRESTRE - AVION - PAQUETS POSTE - COLLECTIONS VOYAGEURS - BAGAGES

Pour vos risques Bris de machines

MONTAGE - ESSAIS - EXPLOITATION - ENGINS DE CHANTIERS TOUS RISQUES ORDINATEURS

Consultez les spécialistes de :

La Neuchâteloise

Compagnie suisse d'assurances générales

Fondée en 1869

DIRECTION RÉGIONALE PARIS
17, rue La Boëtie, 75362 PARIS CEDEX 08
Téléphone : (1) 42.66.11.30
Telex : NEUCHAT 640.527 F
Telefax : (1) 42.66.57.62

DIRECTION POUR LE SUD-EST
8, rue Président-Carnot, 69002 LYON
Téléphone : 78.37.50.80
Telex : NEUCHLY 340.555 F
Telefax : 78.38.25.76

DIRECTION POUR LE SUD-OUEST
68, cours de Verdun, 33000 BORDEAUX
Téléphone : 56.52.26.72
Telex : NEUCHBX 540.215 F
Telefax : 56.44.77.74

DÉLÉGATION DE STRASBOURG
10, rue des Francs-Bourgeois
67000 STRASBOURG
Téléphone : 88.75.56.66
Telex : NEUCHSG 870.286 F
Telefax : 88.75.56.67